

Délibération n° 2017-10

OBJET : RÉVISION DE L'AP/CP RELATIVE À LA REQUALIFICATION DE LA ZAE DE LA VIGNE AUX LOUPS

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	53
Présents et représentés	:	70
Votants	:	70

Le mercredi 1 février 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 26/01/2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Anne	de ROCQUIGNY	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy

Délibération n° 2017-10

Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à M. David ROS

Mme. Patricia VINCENT donne pouvoir à Mme. Fabienne GERARD

M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE

M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à Mme. Anne de ROCQUIGNY

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

M. Jean ROZNOWSKI donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS

M. Olivier SEGBO donne pouvoir à Mme. Florence LORTON

Mme. Catherine DELAITRE donne pouvoir à M. Olivier THOMAS

M. Dawari HORSFALL donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE

M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

Délibération n° 2017-10

M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
 Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à Mme. Michèle FRERET
 M. Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES
 M. Christian PAGE donne pouvoir à M. Patrice GILBON
 M. Gérard DOSSMANN donne pouvoir à M. Thomas JOLY
 Mme. Denise GARCIA suppléant de M. François HILLION

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUYER

Objet : RÉVISION DE L'AP/CP RELATIVE À LA REQUALIFICATION DE LA ZAE DE LA VIGNE AUX LOUPS

Le Conseil Communautaire,
Sur rapport de M. Vincent DELAHAYE.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 portant application des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) ;

VU la délibération n° EE2015.01.04 du 22 janvier 2015 de l'ex-CAEE approuvant l'autorisation de programme/ crédits de paiement de requalification de la ZAE Vigne aux Loups ;

VU la délibération n° EE2015.12.04 du 10 décembre 2015 de l'ex-CAEE modifiant l'autorisation de programme/ crédits de paiement de requalification de la ZAE Vigne aux Loups ;

VU la délibération n° 2016-183 du 28 septembre 2016 modifiant les crédits de paiement et augmentant l'autorisation de programme/ crédits de paiement de requalification de la ZAE Vigne aux Loups ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de revoir le montant de crédits de paiement et la durée de l'autorisation de programme ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources Humaines, Services aux Petites Communes » du 16 janvier 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DECIDE de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Délibération n° 2017-10

AP reprise par la CPS (en € TTC)	CP 2016	CP 2017	
17 300 000,00	7 500 000,00	9 800 000,00	
AP révisée en septembre 2016	CP 2016	CP 2017	
19 000 000,00	9 200 000,00	9 800 000,00	
AP révisée en février 2017	Réalisé 2016	CP 2017	CP 2018
19 000 000,00	8 449 400,00	4 500 000,00	6 050 600,00

2. DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements des années postérieures ;
3. MANDATE Monsieur le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire.
4. DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

Fait et délibéré le mercredi 1 février 2017
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (70 VOIX)

70 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, Mme. Anne de ROCQUIGNY, M. Jean-Luc VALENTIN, M.

Délibération n° 2017-10

Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Gilles GOBRON, Mme. Florence LORTON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20170201 - lmc 120667 - DE
Date AR Préfecture : 13/02/2017